



Quelques notions de sécurité concernant

l'encadrement de groupes de randonneurs



Le memento fédéral est un document de référence rédigé par la fédération en tant que fédération délégataire de l'activité randonnée, vis-à-vis de l'état (ministère des sports).

Il concerne toutes les assos ou organisations, fédérées ou non.

Il régleme les activités de la randonnée : pour les pratiquants, les encadrants (animateurs) et les organisateurs d'activités liées à la randonnée associations.



Rôle de l'animateur dans l'encadrement du groupe

PHASES	Ce que doit faire l'animateur :
Au départ	L'animateur se présente. Mot d'accueil.
	Il compte les randonneurs.
	Il vérifie l'équipement des participants.
	Il désigne nommément et publiquement le serre file.
	Il présente l'activité et le déroulement.
	Il donne les consignes de sécurité.



Rôle de l'animateur

Pendant la randonnée	Il communique, avec le groupe, répond aux questions, explique, justifie si nécessaire.
	Il assure le bon déroulement de l'activité (conformité avec les prévisions)
	Il applique et fait appliquer les règles de sécurité liées à l'activité
	Il observe les randonneurs et gère l'effort (pauses, rythme)
	Il gère les situations anormales (imprévu, incident, accident) ou particulières.

A l'arrivée	Il vérifie que tout le monde est présent (avec serre file)
	Il observe les randonneurs, écoute, provoque les réactions.
	Il conclue sa randonnée.



Randonner en sécurité et en groupe





PLAN

- I) le groupe de randonneurs et la sécurité
- II) règles d'utilisation de la route



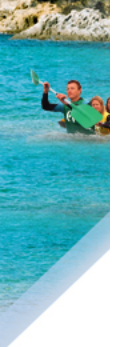


PLAN

- I) le groupe de randonneurs et la sécurité
- II) règles d'utilisation de la route



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité



11) Le groupe

Randonner en association = randonner en groupe

Le groupe = contraintes car :

- Le groupe distrait (diminution de l'attention)
- Le groupe rassure
- Le groupe peut déresponsabiliser

I) Le groupe de randonneurs et la sécurité

12) Le rôle de l'animateur (au plan de la sécurité)

L'animateur est délégataire de la responsabilité de la structure.

- Compter les randonneurs.
- Donner ou rappeler les consignes de sécurité.
- Désigner un serre file (nommément et publiquement).
- Il est responsable des randonneurs, du départ à l'arrivée.
- Le groupe avance à la vitesse du moins rapide
- L'animateur gère la tête et la queue du groupe.





PLAN

- I) le groupe de randonneurs et la sécurité
- II) règles d'utilisation de la route



Références :

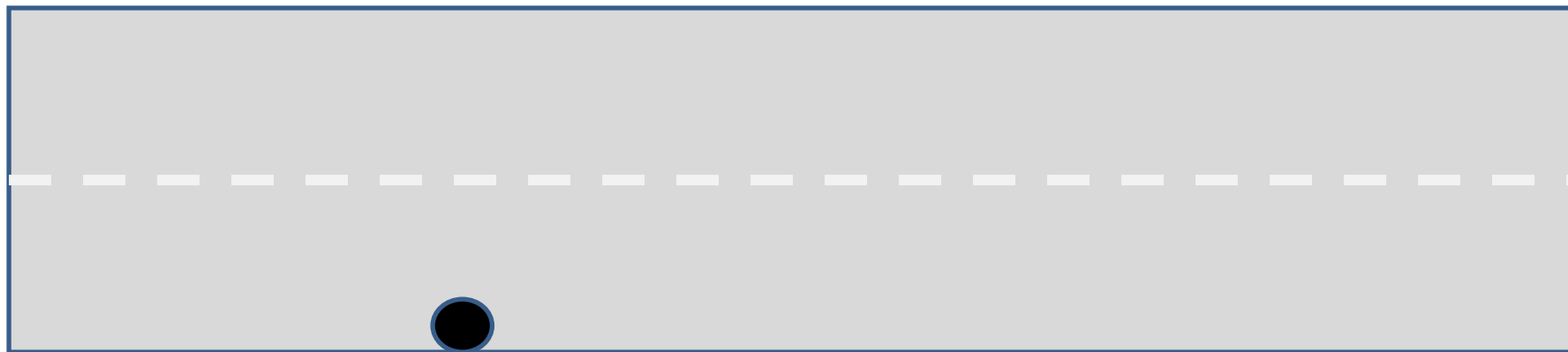
- Code la route des piétons, articles R-412 et suivants.
- Memento fédéral de la FFRandonnée.



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité



Randonneur isolé : à gauche de la route



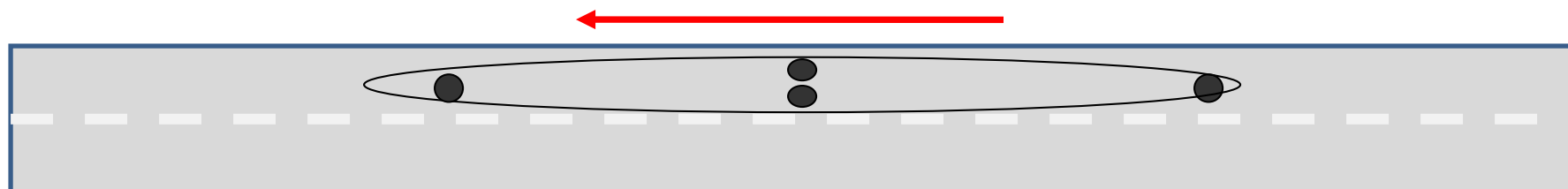
S'il y a un accotement, il doit toujours être utilisé, qu'il soit à gauche ou à droite



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité

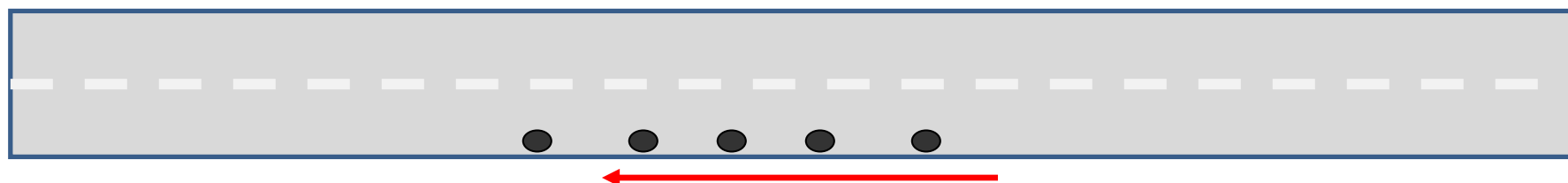


Groupe de longueur inférieure à 20 mètres



ou, strictement colonne par un

(en général momentanément, sur de courtes distances, par nécessité, car peu convivial) :

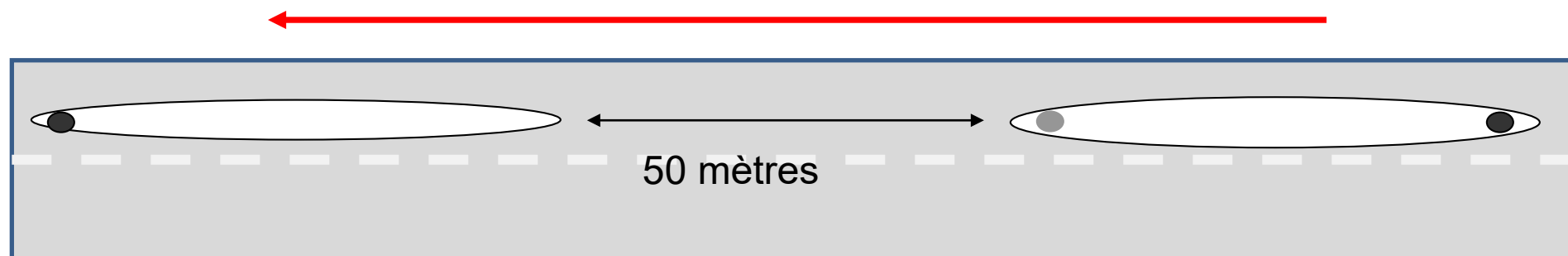




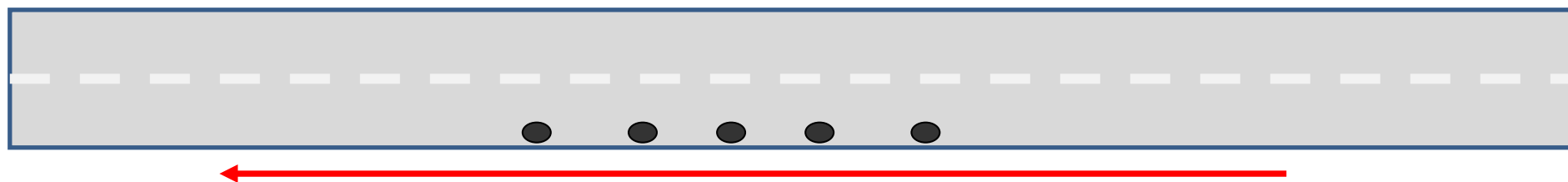
I) Le groupe de randonneurs et la sécurité



Groupe de longueur supérieure à 20 mètres



OU

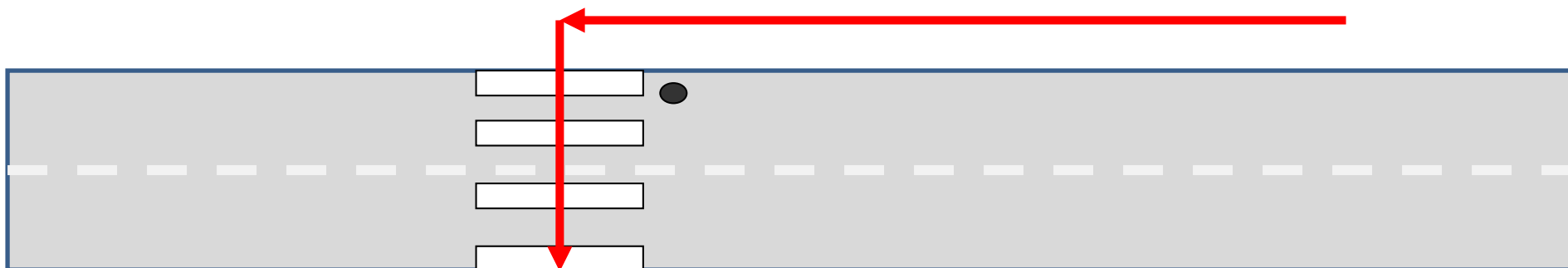


I) Le groupe de randonneurs et la sécurité

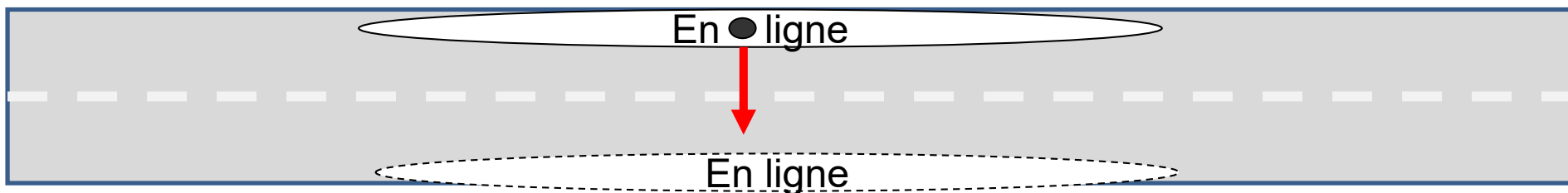


Traverser la route

- Si passage piéton dans un rayon inférieur à 50 mètres :



- Si passage piéton dans un rayon supérieur à 50 mètres :



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité



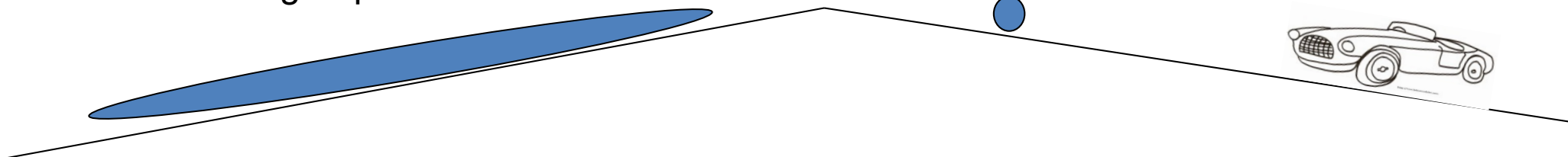
Au sommet d'une côte
(problème de visibilité arrière)

Sens du déplacement



groupe

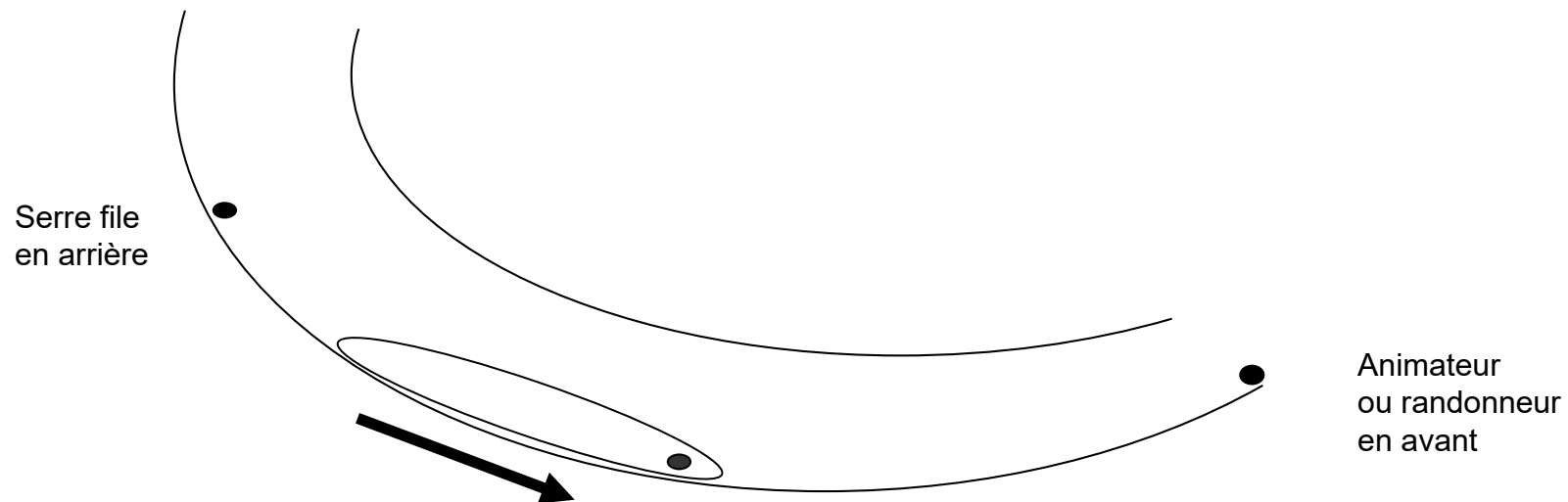
Serre file



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité



Dans un virage
(si problème de visibilité avant et arrière)



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité

Règles :

La nuit : gilets, brassards et lampes (blanches et rouges)

L'accotement doit être utilisé, qu'il soit à gauche ou à droite.

Personne n'est habilité à arrêter la circulation pour faire traverser

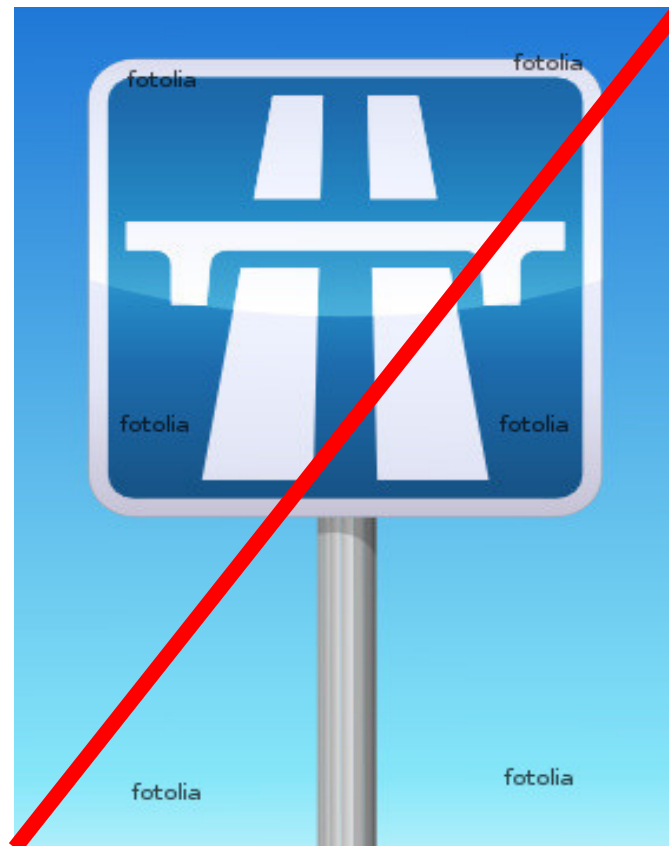
Les règles sont adaptées au niveau de danger

C'est l'animateur qui apprécie le niveau de danger



I) Le groupe de randonneurs et la sécurité

Et, bien sûr...



1) Le groupe de randonneurs et la sécurité

